

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

GESTION DU PATRIMOINE - LOCATION DE GROUPES FROIDS POUR DIVERSES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BÂTIMENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAUULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 22 JUIN 2026

GESTION DU PATRIMOINE - LOCATION DE GROUPES FROIDS POUR DIVERSES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BÂTIMENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.5211-2 et L.2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales qui disposent notamment que la délibération du Conseil communautaire chargeant le Président de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation. Dans ce cas elle doit comporter obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ou de l'accord-cadre ;

La Communauté d'Agglomération du Niortais assure la gestion de plusieurs équipements publics comportant des installations techniques sensibles, notamment des groupes froids nécessaires au bon fonctionnement de certains services ou équipements.

Plusieurs installations présentent aujourd'hui des fragilités importantes, liées à l'ancienneté des matériels, à leur niveau d'usure ou à la criticité des usages concernés.

Des solutions de réparation peuvent être étudiées au cas par cas. Toutefois, elles ne permettent pas toujours de garantir durablement le bon fonctionnement des équipements concernés, certains matériels pouvant être exposés à court terme à de nouvelles avaries.

Dans ce contexte, il est envisagé de recourir, lorsque cela s'avère nécessaire, à la location temporaire de groupes froids, dans l'attente de solutions plus pérennes de remplacement, de renouvellement ou de restructuration technique.

Il est donc proposé de lancer une procédure permettant la location de groupes froids pour différents équipements publics.

Cet accord-cadre permettra de répondre aux besoins urgents déjà identifiés, mais également de sécuriser d'autres sites sensibles en cas de défaillance d'un groupe froid, en garantissant des interventions rapides, juridiquement cadrées et techniquement adaptées aux contraintes d'exploitation des équipements concernés.

Les dispositions financières du contrat sont les suivantes :

Intitulé de l'accord-cadre	Montant Maximum HT sur 4 ans
Location de groupes froids	990 000 €

Le contrat prendra la forme d'un accord-cadre mixte (à émission de bons de commande et à marchés subséquents) mono-attributaire pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification du marché.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les caractéristiques essentielles du marché à venir ;
- Approuve et autorise la signature de l'accord-cadre à l'issue de la procédure de passation.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Claude BOISSON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».